

## Choix TD L3.. infos + cohérence

Par **SuitsLaw**, le **07/07/2015** à **11:32**

Bonjour, j'ai un choix à faire entre toute ces matière à Lyon 3 pour l'année prochaine :

- TD Droit civil et Droit des sociétés
- TD Droit civil et Droit du travail
- TD Droit civil et Procédure pénale
- TD Droit des sociétés et Droit fiscal

A priori j'aimerais me diriger vers soit un Master en droit des affaires soit un Master en droit privé. Mon choix niveau master n'est pas encore fixé définitivement.

D'ailleurs si vous avez un site détaillant bien les Master et les débouchés (si y'a encore du travail) je suis preneur !!!!!

Donc revenons à nos moutons. Après avoir lu les cours j'ai peur du droit des sociétés, fiscal et travail j'ai parcouru rapidement les cours et ça m'a l'air bien difficile peut être que je me fais un film d'avance..

PAR CONTRE j'ai fortement apprécié le cours de Procédure Pénale de ce que j'ai pu lire ça à l'air très intéressant !

Donc j'aimerais avoir vos avis sur ce choix. Si je prend procédure pénale et que finalement je choisis le Master du droit des affaires ce n'est pas très grave je me trompe ?

Si vous pouviez me donner des infos sur les matières car droit du travail, société, fiscal car les cours que j'ai lu sur internet m'ont fait peur...

Cordialement

Par **Yn**, le **07/07/2015** à **11:56**

[citation]Si vous pouviez me donner des infos sur les matières car droit du travail, société, fiscal car les cours que j'ai lu sur internet m'ont fait peur... [/citation]

Attention avec les affirmations "cours X plus difficile que cours Y, voire que cours Z", surtout quand les cours sont récupérés sur internet.

J'ai tendance à dire que rien n'est simple ou difficile en droit, si les explications données sont claires... tout est compréhensible. Tu peux lire un précis de droit des obligations, tu ne

connaîtras jamais le droit des obligations, il faut synthétiser, faire un tri entre le droit positif, la discussion, etc.

J'ai pu suivre des cours ou séminaires réputés extrêmement complexes et j'ai trouvé ça d'une grande clarté grâce aux qualités des enseignants.

Surtout, si tu souhaites faire du droit des affaires, tu ne vas pas couper au droit des sociétés et au droit fiscal.

Partant, je te conseille en TD :

- Droit des sociétés et droit civil : le droit fiscal en L3 ne nécessite, selon moi, pas de TD contrairement au droit civil (régime des obligations, je suppose).
- A défaut, droit des sociétés et droit fiscal ; mais je maintiens que les deux piliers du droit des affaires restent les contrats (civils et commerciaux) et les sociétés.

Par **SuitsLaw**, le **07/07/2015** à **17:35**

Merci bien pour cet éclaircissement.

J'aimerais bien savoir de quoi parle le droit des sociétés un peu près ? Intéressant ? Quel est ton avis ?

Si jamais j'ai une préférence pour le Master Droit Privé quel est le plus utile en TD procédure pénale ou toujours droit des sociétés (accompagné du droit civil bien entendu) ?